



Liste des délibérations du conseil municipal du vendredi 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : /	Pouvoirs : 0
---------------------------------------	--------------	--------------

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOUIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Michelle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

1. Ouverture de la séance

2. Désignation d'un secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Madame Marie-Thérèse MOREAU est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 31 janvier 2025.

L'assemblée n'a aucune observation à formuler et approuve le compte-rendu du 31 janvier 2025 à l'unanimité.

Délibération n° 2025-02-01

Objet : Renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'assainissement collectif – choix d'un cabinet pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Commune de Sainte-Montaine détient la compétence assainissement collectif. Actuellement, la gestion de ce service est effectuée par l'intermédiaire d'une délégation de service public (DSP) auprès de la Société VEOLIA. Le contrat de concession avec cette entreprise arrive à son terme au 31 décembre 2025.

La commune doit procéder à son renouvellement. Il est donc nécessaire d'être accompagné par un cabinet spécialisé qui aura pour mission de :

- Faire un bilan du contrat en cours,
- Étudier le choix du futur mode de gestion,
- Assister la collectivité dans la procédure de mise en concurrence et de sélection de l'entreprise.

En ce sens, plusieurs cabinets ont été sollicités afin de faire parvenir une offre :

Jean-Raphaël BERT Consultant – Orléans (45)	13 555.00 € HT
Cabinet MERLIN – SEMOY (45)	8 140.00 € HT
CETHYA – BEAUPREAU EN MAUGES (49)	7 900.00 € HT

ADM Conseil – ORLEANS	6 260.50 € HT
IRH Ingénieur Conseil – OLIVET (45)	6 935.00 € HT
Cher Ingénierie des Territoires – BOURGES (18)	9 600.00 € HT

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet ADM Conseil pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public liée à l'assainissement collectif pour un montant de 6 260.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE RETENIR** le cabinet ADM Conseil pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public liée à l'assainissement collectif pour un montant de 6 260.50 € HT.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/02/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 12/04/2025

Délibération n° 2025-02-02

Objet : Valorisation touristique et pédagogique d'un sentier

La Commune de Sainte-Montaine a réalisé un inventaire de la biodiversité communale, avec l'aide de Sologne Nature Environnement.

En continuité de cet inventaire, Monsieur le Maire propose de valoriser le sentier qui part du parking de la mairie, qui passe par le chemin des Trognés, le village vacances de Sainte-Montaine, par l'étang communal et la Belle Fontaine et qui revient par le cheminement piétonnier créé en 2022 le long de la route de Pierrefitte.

L'objectif est de valoriser cette promenade de 3 km, en créant des panneaux touristiques et pédagogiques sur la faune et la flore.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de valorisation touristique et pédagogique du sentier, de Sologne Nature Environnement. Il est envisagé de placer sur le parcours 4 tablettes explicatives, sur les trognés, les amphibiens, les chiroptères et animaux de la nuit, l'étang (milieux et espèces), ainsi que deux panneaux d'accueil, comportant le tracé, les informations d'intérêts et d'accès.

Le montant du projet s'élève à 9 313.06 € HT pour la conception et la réalisation.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Désignation / source	Taux	Montant HT
Montant prévisionnel du projet de valorisation touristique et pédagogique d'un sentier		9 313.06 €
Région Centre-Val de Loire au titre du CRST 2021-2027 du Pays Sancerre-Sologne	80 %	7 450.48 €
Fonds propres de la commune	20 %	1 862.58 €
TOTAL	100 %	9 313.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire pour la réalisation du projet de valorisation touristique et pédagogique d'un sentier.
- **RETIENT** le projet de Sologne Nature Environnement d'un montant de 9 313.06 € HT comprenant la conception et la réalisation.
- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention de 80 % au Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial 2021-2027 du Pays Sancerre Sologne.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce projet.

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/02/2025
et de sa publication sur le site internet de la commune de Sainte-Montaine le 12/04/2025

La séance est levée à 19h50.